

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET
LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DU SÉMINAIRE JITAP
DE HAUT NIVEAU DES COMITÉS INTER-
INSTITUTIONNELS SUR LES NÉGOCIATIONS
DE DOHA**



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2008

NOTE

- Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans le texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.
- Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au status juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou des leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.
- Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il en soit dûment fait mention. Un exemplaire de la publication renfermant la citation ou la reproduction doit être adressé au secrétariat de la CNUCED: Palais des Nations, CH 1211 Genève 10, Suisse.
- JITAP (CCI/CNUCED/OMC) est un programme conjoint d'assistance technique sur le Système Commercial Multilatéral pour les pays africains.

UNCTAD/DITC/TNCD/2007/7

SÉMINAIRE JITAP DE HAUT NIVEAU DES COMITÉS INTER-INSTITUTIONNELS SUR LES NÉGOCIATIONS DE DOHA

Palais des Nations, Genève, Suisse, 9-11 juillet 2007

RAPPORT

Le Séminaire Programme intégré Conjoint d'assistance Technique (JITAP) de haut niveau des comités inter-institutionnels (CII) sur les négociations de Doha s'est tenu au palais des Nations, à Genève (Suisse, du 9 au 11 juillet 2007). Il a été organisé par la CNUCED en coopération avec l'OMC, le CCI et l'unité de coordination du JITAP et dans le cadre du module 1 du JITAP sur le renforcement de la capacité institutionnelle.

Les participants au séminaire se sont penchés sur l'avancée des négociations du cycle de Doha de l'OMC et sur les questions développementales importantes pour les pays du JITAP, y compris les négociations ACP-UE des accords de partenariat économique (APE) et les processus africains d'intégration régionale. L'accent a été tout particulièrement placé sur les négociations de Doha dans les domaines de l'agriculture, de l'accès au marché des produits non agricole (AMNA), des services et de la facilitation des échanges. Les grandes questions relatives au commerce et développement et affectant les pays africains ont également été examinées.

Ont assisté au séminaire 36 hauts représentants au commerce en poste dans leur capitale respective, des négociateurs au commerce et des représentants du secteur privé et de la société civile du Bénin, du Botswana, du Burkina Fasso, du Cameroun, du Malawi, du Mali, de Mauritanie, du Mozambique, du Sénégal et de Zambie, ainsi que le bureau de Genève de la CEA, en plus des représentants à Genève des Missions permanentes du JITAP et des pays partenaires non-

JITAP. Le séminaire a été financé par la CIC, la CNUCED, l'OMC et l'Unité de coordination du JITAP.

La liste des participants est jointe à ce document.

Ouverture et organisation des travaux

Le séminaire a été ouvert par Mme Lakshmi Puri, Directrice de la division Commerce international des biens et services et des produits de base à la CNUCED. Elle a souhaité la bienvenue aux participants et a fait remarquer que le ralentissement actuel des négociations peut s'avérer utile et permettre d'examiner les points des négociations auxquels l'Afrique donne la priorité dans son programme de développement. Le séminaire est un lieu d'échange qui permet la mise en réseau des pays du JITAP, des capitales et de Genève, et un partage des expériences. Cet événement peut être la voie vers des ententes et approches communes des négociations commerciales et vers des pratiques d'excellence qui permettront de renforcer la capacité institutionnelle nécessaire. Mme Puri a souligné l'importance de garantir la durabilité des CII en tant que mécanismes opérationnels au service des négociations et des politiques commerciales. Elle a fait référence à la 12^{ème} conférence de la CNUCED qui se tiendra au Ghana en avril 2008 et a insisté sur la possibilité, à la CNUCED XII, de s'engager dans une troisième étape du JITAP, tel que demandé par les pays africains.

M. Stephen Browne, Directeur général adjoint du CCI, a souligné la complexité des défis auxquels font face les pays africains et leur communauté d'affaires dans les négociations de Doha et les APE. Compte tenu de cette complexité, il est important de continuer à renforcer les capacités des pays et entreprises africains, y compris en renforçant la participation de la communauté d'affaires dans les négociations commerciales. Il a souligné l'utilité des événements libres du JITAP en ce qu'ils informent la communauté des décideurs en

charge de la politique commerciale et le grand public des activités du JITAP.

M. Willie Chatsika, conseiller à l'OMC, à son tour souhaité la bienvenue aux participants et insisté sur le rôle de forum d'échange d'expériences de la préparation des négociations commerciales et de positions entre les pays africains que joue les séminaires.

Le projet d'ordre du jour a été révisé et adopté (ci-joint). Les principaux points importants sont : (1) les questions commerciales et développementales clés pour les pays JITAP, (2) les négociations agricoles, y compris le coton et la banane, et les intérêts de développement des pays JITAP, (3) les négociations sur l'accès au marché non agricole et les intérêts de développement des pays JITAP, (4) les négociations sur les services, (5) les négociations sur la facilitation des échanges et les intérêts de développement des pays JITAP, (6) les besoins et perspectives du renforcement des capacités et (7) les conclusions et recommandations.

Les différentes sessions ont été présidées par M. A. Diagne (Sénégal) pour le point 1, Mme M. Akati (Bénin) pour le point 2, M. H. Mandindi (Malawi) pour le point 3, M. A. Patel (Zambie) pour le point 4, M. A. Ould Ishaq (Mauritanie) pour le point 5, M. A. Ben Fadhl (unité de coordination du JITAP) pour le point 6 et M. E. Mbarga (Cameroun) pour le point 7.

Les documents sur le commerce et les négociations commerciales ont été mis à la disposition des organisateurs du séminaire par le CCI, la CNUCED et l'OMC.

**Point 1: Questions commerciales et
développementales clés pour les pays
JITAP**

Les présentations ont été faites par M. W. Chatsika (OMC), M. B. Onguglo (CNUCED), M. R. Aggrawal (CCI) et M. A. Boumouzouna (Mauritanie). Plusieurs questions ont été soulevées lors des présentations et des délibérations. La part des exportations totales des pays africains (biens et services) des exportations mondiales a stagné autour de 2,8 % depuis 1990 bien que la valeur des exportations ait plus que doublé pour atteindre 300 milliards de dollars US en 2006. Les exportations actuelles des 8 pays JITAP varient entre un minimum de 500 millions de dollars US et un maximum de 4 milliards de dollars US, mais leur part individuelle des échanges mondiaux est insignifiante. Les promesses de gain que doivent engendrer les échanges et la libéralisation demeurent insuffisantes pour de nombreux pays africains. Le renforcement de la participation des pays africains au commerce international demeure, aussi bien en terme de quantité (augmentation des échanges et de la production) que de qualité (OMD, dont la réduction de la pauvreté), un problème majeur pour le développement.

Les négociations de Doha ont pour mandat la libéralisation des échanges dans une perspective de développement centrée sur les besoins et les intérêts des pays en voie de développement. Ceci est important pour le renforcement de la participation des pays africains au commerce international et pour la réalisation des gains de développement en terme d'augmentation des échanges, des revenus et de l'emploi et de réduction de la pauvreté. Après l'échec de la rencontre du G4 à Potsdam (Allemagne, juin 2007), auquel est venue s'ajouter le 30 juin l'expiration du mandat, encore non renouvelé, de l'Autorité de promotion des échanges des Etats-Unis (Fast Track), l'incertitude règne quant à la tournure que prendront les événements d'ici les vacances

d'été et, par conséquent, à la fin du cycle de Doha. De nombreuses questions restent en suspens dans les domaines de l'agriculture, de l'AMNA et des services.

Les prochaines semaines seront cruciales pour la définition du calendrier de négociation du Programme de développement de Doha (PDD). Des facteurs multiples détermineront si le PDD sera conclu au cours des 6 prochains mois ou si quelques années supplémentaires s'avéreront nécessaires. Une conférence ministérielle, qui normalement devrait avoir lieu à la fin de l'année 2007, pourrait également contribuer à clarifier le calendrier du PDD. Les présidents des comités sur l'agriculture et l'AMNA présenteront des révisions des modalités qui pourraient permettre de débloquer les négociations. Dans l'ensemble, il est difficile d'être optimiste quant à une conclusion des négociations avant la fin 2007.

Les participants ont insisté sur l'importance de rester concentrés sur la dimension de développement du cycle de Doha et de garantir une traduction appropriée des besoins et priorités des pays africains.

Le niveau de participation des pays africains dans les négociations de Doha est différent de celui des précédents cycles du GATT. La participation est bien plus large, ce qui rend les négociations plus complexes et l'obtention d'un consensus plus difficile. Ceci représente une amélioration car les négociations peuvent ainsi aboutir à un résultat sur lequel tous les membres peuvent s'accorder en toute connaissance de cause.

La participation et la transparence des négociations ont été soulignées eu égard au caractère unique de cette entreprise, ce qui implique que le cycle ne peut être conclu à moins que tous les membres approuvent les résultats dans leur totalité. Toutes les décisions en rapport avec les questions

multilatérales doivent être prises à Genève. A Genève, les pays africains sont représentés dans un certain nombre de groupes différents et disposent de leur propre mécanisme de coordination. Les mécanismes de transparence au sein de ces groupes et de la délégation africaine à l'OMC garantit l'accès de chaque représentant de pays aux dernières informations et la défense de leurs intérêts nationaux et collectifs. De plus, l'OMC devrait fournir aux pays du JITAP des mises à jour régulières sur l'avancée des négociations de Doha au-delà des mises à jour publiées sur ses sites Internet.

Une application rapide du programme Aide pour le commerce est nécessaire pour renforcer les faibles capacités des pays africains. Certaines personnes ont fait part de leur inquiétude quant à la lenteur de la mise en application. L'Aide pour le commerce a un rapport avec le Cadre intégré renforcé et une éventuelle nouvelle phase du JITAP. Les deux derniers peuvent être considérés comme des instruments d'aide au commerce pour les pays africains. L'aide au commerce ne devrait pas être considérée comme un substitut, mais comme un complément en vue de la réalisation d'un programme de développement efficace conclu lors du cycle de Doha. Certains ont avancé l'idée que l'initiative Aide au commerce ne fait pas partie de la seule entreprise de Doha, mais qu'elle est un complément essentiel permettant aux pays en voie de développement de faire face aux coûts d'ajustement entraînés par la libéralisation des échanges, et de renforcer les capacités de distribution et les infrastructures commerciales nécessaires au renforcement de la compétitivité. Le CII devrait adopter le programme Aide pour le commerce, par exemple en créant des sous-comités en charge de l'élaboration de priorités nationales en rapport avec ce programme. Une des recommandations du groupe de travail de l'OMC en charge de l'aide pour le commerce fut la création de comités nationaux. Les CII pourrait accepter de prendre cette fonction.

Les participants ont placé l'accent sur l'importance de l'intégration régionale africaine et souligné l'augmentation du commerce intrarégional. Il existe des opportunités de croissance du commerce intra-africain qui doivent être exploitées de façon efficace. Ceci demandera, entre autres, que soient supprimés les obstacles et les barrières au commerce intra-africain que représentent la déficience des infrastructures et les barrières non tarifaires. La rationalisation de communautés économiques régionales africaines (CER) est une nécessité et ce processus doit être accéléré. La mise en place complète de zones de libre échange et d'unions douanières doit être consolidée au sein des CER afin d'atteindre l'objectif de communauté économique africaine. Dans le même temps, les éventuelles pertes de recettes douanières entraînées par le processus d'intégration régionale et de libéralisation dans les pays généralement très dépendants des taxes sur l'exportation doivent être compensées, tout particulièrement à travers des mesures de développement de la capacité de production et de la compétitivité des entreprises africaines (plutôt que par un mécanisme de compensation financière, une solution qui, dans le passé, a déjà été essayée et qui a échoué). La capacité institutionnelle de l'UA pour gérer le programme d'intégration à l'échelle du continent doit être construite et renforcée.

Le potentiel d'échanges sud-sud a été reconnu et devra être examiné par chaque pays individuellement, y compris pour ce qui est de la participation au Système global de préférences commerciales entre pays en voie de développement (SGPC).

La cohérence entre les négociations de Doha, les APE et l'intégration régionale africaine est essentielle pour garantir une approche des pays africains basée sur la cohérence et le renforcement mutuel, et ceci dans le but d'atteindre le développement à travers la libéralisation des échanges et des accords commerciaux.

- D'un point de vue stratégique, la consolidation et le renforcement de l'intégration africaine est un processus important pour anticiper l'intégration complète avec l'UE et l'intégration en tant que bloc dans le système commercial multilatéral.
- Les pays et les parties prenantes doivent effectuer des préparations minutieuses pour garantir que les problèmes développementaux des pays africains soient traduits de façon adéquate dans les APE et dans les négociations de Doha.
- Les détails doivent bénéficier d'une attention particulière et être examinés, y compris les avant-projets d'APE et leurs implications potentielles. Les négociations ne devraient pas être conclues dans la précipitation. Le facteur clé n'est pas la rapidité mais au contraire le contenu des accords et l'accent placé sur le développement. L'expiration de la dérogation OMC dont bénéficient les pays ACP ne devrait pas être utilisée comme moyen de pression pour faire adopter les APE.
- Les solutions alternatives crédibles aux APE devraient être examinées si des APE globaux s'avèrent impossibles, même si certaines alternatives ne sont pas aussi favorables au développement que le système actuel de non-réciprocité que sont les préférences de Cotonou. Ces solutions peuvent inclure un programme SGP + (sur la base des préférences actuelles) ou un APE allégé.
- Conformément à la demande du groupe des États ACP, les règlements de l'article XXIV du GATT 1994 sur les accords commerciaux régionaux doivent être re-examinés pour offrir une flexibilité formelle et un traitement spécial et différencié aux pays en voie de développement qui participent aux accords Nord-Sud. Ceci doit concerner le critère "essentiel des échanges commerciaux" et l'obtention

d'une période de transition plus longue (que 10 ans) pour l'application progressive du principe de libéralisation réciproque.

- Le calendrier de la conclusion du cycle de Doha et des APE est en train de devenir problématique. Il est préférable que le cycle de Doha soit conclu avant les APE. Cependant, l'inverse peut se produire vu les difficultés que rencontrent les négociations de Doha et l'importance accordée à une conclusion rapide des APE. Le retour des quatre questions de Singapour dans les négociations APE (abandonnée pour le cycle de Doha, sauf pour ce qui est de la facilitation des échanges), devrait faire l'objet d'un examen minutieux en termes d'impact sur le développement et de la flexibilité des mesures pour les pays africains. Il est important d'aborder ces questions liées au commerce avec prudence.

L'implication du secteur privé, le moteur réel des échanges dans les pays, devrait davantage être prise en compte. Ces acteurs et bénéficiaires des échanges devraient être associés du début jusqu'à la fin au processus de négociation et de mise en application des accords.

La société civile joue également un rôle crucial dans le développement des échanges en ce qu'elle défend les intérêts du grand public. Elle devrait être encouragée et impliquée dans la défense des programmes d'action et dans l'identification des priorités au sein des négociations commerciales. D'autre part, le gouvernement est le représentant du pays et il revient au gouvernement de déterminer en dernière instance les programmes et priorités des négociations et les politiques commerciales tout en prenant en compte les points de vue de ces parties prenantes.

L'intégration des échanges dans les stratégies nationales de développement est un élément important si l'on

souhaite garantir le développement durable et ne pas perdre de vue les objectifs de développement, y compris les OMD. Les pays doivent chercher à intégrer la dimension commerciale à travers les CII et tous les projets.

Point 2: Négociations agricoles, y compris le coton, la banane et les intérêts de développement des pays JITAP

Les présentations ont été faites par M. A. Ibrahim (Egypte), M. A. Diagne (Sénégal), M. M. Toure (Mali), Mme M. Fall (OMC), M. A. Murigande (CNUCED) et M. R. Aggrawal (CCI). Lors des présentations et des délibérations, il a été observé que des divergences importantes demeurent entre les membres de l'OMC, tout particulièrement entre les acteurs clés, sur le soutien interne et l'accès au marché. En mars et en avril 2007, le président de la session sur les négociations agricoles a fait circuler deux communications dans lesquelles il envisage la possibilité d'arriver à des compromis sur des points essentiels. Ces communications ont permis de stimuler et de canaliser les discussions. Les pays africains ont identifié divers domaines dans lesquelles leurs attentes sont élevées et, par conséquent, ont décidé d'intensifier leurs contributions. Celles-ci comprennent par exemple la progressivité des droits de douane et une clause de disproportionnalité pour les pays avec des droits-plafonds élevés et des droits faibles homogènes. L'échec de la rencontre du G4 à Potsdam en juin 2007 a eu pour conséquence le retour à la table des négociations à Genève. Dans cette perspective, le président de l'agriculture est censé publier une proposition de révision des modalités qui sera soumise aux membres pour examen à la mi-juillet et présentée lors des négociations en septembre 2007.

Les questions clé pour les pays africains comprennent la réduction des pics tarifaires, les produits spéciaux, le mécanisme spécial de sauvegarde et la réduction des subventions qui entravent les échanges. En plus des pays ACP

et des PMA, les principales préoccupations concernent l'érosion des préférences, l'exemption de droit, le traitement hors contingent et l'aide alimentaire. Les pays africains ont des intérêts à la fois offensifs et défensifs dans les négociations. Le traitement spécial et différencié et la flexibilité dans les négociations, éléments souhaités par les pays africains et d'autres pays en voie de développement, n'ont pas été suffisamment abordés. De plus grandes opportunités d'accès au marché pour les produits agricoles africains sont nécessaires, y compris à travers l'élimination des barrières non tarifaires (BNT). Les CII des pays JITAP devraient entreprendre une analyse détaillée de ces questions afin d'informer les négociateurs nationaux du programme de négociation et de son impact sur le développement.

Un certain nombre de pays africains ont un intérêt particulier aux questions commerciales et développementales liées au coton. Conformément au mandat du Cadre de juillet, il faut faire preuve d'ambition et d'efficacité dans l'approche de l'initiative sectorielle pour le coton. Un soutien international à la dimension développementale de la question du coton est nécessaire. Les discussions engagées pour l'établissement d'un mécanisme en faveur des aspects développementaux doivent être accélérées. Il a été observé que les avancées sur le coton dépendent des avancées globales dans les négociations sur l'agriculture bien que les partisans de l'initiative sectorielle pour le coton aient cherché à séparer cette question du reste des négociations agricoles. Les pays JITAP doivent apporter leur soutien à l'initiative du coton, laquelle doit être abordée à travers l'accès au marché et l'optique de développement. Les possibilités d'échange sud-sud pour le coton devraient être étayées pour diversifier les marchés, voire même pour améliorer les produits.

La question de la banane est également importante pour un certain nombre de pays africains. Les préférences offertes par l'UE aux pays ACP sont essentielles pour le

développement de cette denrée alimentaire compte tenu de la rude concurrence des autres producteurs compétitifs. Les efforts réalisés en terme d'échange et de développement pour aider les pays ACP producteurs de banane devraient être renforcés et aboutir à des résultats concrets.

Le traitement hors taxe et hors contingent accordé à toutes les exportations de tous les PMA conformément aux dispositions de la 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC doit être mis en place dans les plus brefs délais pour renforcer la confiance des PMA dans le système commercial multilatéral. Les PMA s'inquiètent de voir que de nombreux membres de l'OMC n'ont pas indiqué la liste des produits devant être couverts par ce programme et que la marge de 3 % de produits exclus puisse être utilisée à mauvais escient pour exclure les exportations des PMA. Il est nécessaire que les membres de l'OMC informent les PMA de leur engagement en faveur d'un traitement hors taxe et hors contingent qui puisse garantir un accès au marché significatif d'un point de vue commercial. Il est nécessaire d'élaborer des règles d'origine préférentielles simplifiées qui reflètent la capacité de production des PMA en se basant sur les contributions de ces mêmes pays.

La plupart des pays ACP sont des importateurs nets de produits alimentaires de base. Ils feront face au problème de l'augmentation des prix une fois que les subventions aux exportations auront été supprimées. Cette question mérite une grande attention et des alternatives doivent être examinées en vue de l'application de la Décision de Marrakech de l'OMC sur les Mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA importateurs nets de produits alimentaires de base.

Aussi, l'apport d'aide alimentaire est importante. Cependant, il doit s'agir d'une véritable aide alimentaire demandée par le pays concerné et apportée en argent liquide.

Le besoin de renforcer les capacités de l'offre et la compétitivité dans l'agriculture demeure essentiel pour les pays africains, tout particulièrement en terme de valeur ajoutée et d'amélioration de la qualité et de la stabilité de l'offre de produits. L'amélioration de la production et des échanges dans le secteur des denrées alimentaires a été soulignée. Il faut en particulier insister sur la gestion des mesures MSP. Les agences du JITAP devraient renforcer leur soutien à la capacité d'offre des pays africains, y compris à travers l'initiative de l'aide au commerce.

Point 3: Négociations sur l'accès au marché non agricole et intérêts développementaux des pays JITAP

Les présentations ont été faites par M. N. Ndirangu (Kenya), M. A. Macia (Mozambique), Ambassadeur L. Mtesa (Zambie), Mme S. Rishikesh (OMC), M. T. Ito (CNUCED) et M. R. Aggrawal (CCI). Lors des présentations et des délibérations, il a été observé que, lors du GATT et du cycle de l'Uruguay, les négociations AMNA n'ont, dès le début, pas reçu de la part de nombreux pays africains le même soutien que les tarifs industriels, et le besoin d'aborder les négociations du programme intégré sur l'agriculture et les services s'est fait ressentir. Finalement, les pays africains ont accepté l'offre faite en novembre 2001 à la Conférence ministérielle de Doha d'intégrer les AMNA aux négociations de Doha en échange de concessions, entre autres sur les ADPIC et la santé publique et sur la dérogation accordée à l'Accord de partenariat de Cotonou ACP-UE. Les pays africains ont participé activement aux négociations AMNA pendant la période post-Doha. Leurs intérêts comprennent un meilleur accès au marché pour leurs exportations, la flexibilité des engagements de libéralisation (prenant en compte la vaste entreprise de libéralisation qu'ils ont entrepris de façon autonome ou dans le cadre de programmes d'ajustement structurel), un traitement spécial et différencié efficace et

opérationnel, la réciprocité incomplète des engagements de réduction, des besoins spéciaux tels que la préservation des préférences de longue date et des mesures efficaces contre les BNT.

Malgré les nombreux travaux et les nombreuses négociations techniques, un certain nombre de questions restent en suspens. Une volonté politique est tout particulièrement nécessaire pour avancer dans les négociations. Par exemple, plus d'un an et demi a été consacré aux négociations sur les coefficients dans les AMNA si bien que les détails techniques sont désormais bien connus. Il semble donc davantage être une question de volonté politique et de climat favorable à la prise de décision douloureuse. Il est essentiel que le traitement spécial et différencié et les principes de réciprocité incomplète (dans l'esprit du chapitre IV du GATT) soient traduits dans les modalités pour garantir à l'Afrique des perspectives d'industrialisation. Plusieurs questions essentielles pour les pays africains ont été soulevées.

Dans les négociations AMNA, à cause des divergences de point de vue sur le programme de développement, il n'y a pas un seul programme et un seul intérêt valable pour l'ensemble des pays en voie de développement. Ceci ne facilite pas l'émergence d'une voix unique dans les négociations. Certains recherchent un processus de libéralisation élargi avec l'accent placé sur un meilleur accès aux marchés des pays développés. D'autres recherchent des marges de manoeuvre dans les négociations AMNA pour maintenir un niveau tarifaire élevé leur permettant de s'industrialiser et d'augmenter les recettes fiscales. Il est également dans leur intérêt de garantir une érosion minimale des préférences actuelles même s'ils admettent que les préférences disparaîtront à long terme. La protection des préférences peut rendre nécessaire une évaluation minutieuse et le maintien des lignes tarifaires qui apportent effectivement des marges préférentielles significatives. Un

traitement spécial à travers des clauses de flexibilité actuellement en vigueur pour plusieurs pays africains est exigé par les pays dont les économies sont faibles et vulnérables (à savoir les pays dont la part des échanges mondiaux est inférieure à 0,1 %). Des pays qui ont récemment accédé à l'OMC demandent également un traitement spécial similaire.

Les pays africains devraient observer que la demande de réciprocité incomplète dans les concessions AMNA doit correspondre aux souhaits d'autres membres de l'OMC de bénéficier d'un accès au marché sensiblement meilleur. Il n'existe encore aucun accord sur la façon de mesurer la réciprocité et la non réciprocité. Ceci dépendra des coefficients qui seront établis au final. Mais il y aura traitement spécial et différencié dans la mesure où le coefficient sera différent pour les pays en voie de développement et développés. Certains pays en voie de développement ont réclamé une différence de 25 % entre le coefficient des pays en voie de développement (limite supérieure avec un coefficient autour de 30) et les pays développés (limite inférieure avec un coefficient autour de 8), ou un coefficient pour les pays en voie de développement qui se situerait autour de 20. Les pays développés ont demandé un écart moins important entre les deux coefficients, comme par exemple 15 et 10 respectivement. Aussi, les PMA sont exemptés d'engagement de réduction.

Il est nécessaire de comprendre les différents coefficients proposés et les simulations qui ont été réalisées pour montrer que sans une grande différence de coefficient entre les pays en voie de développement et développés, les premiers s'engageraient dans un processus de libéralisation plus important. Ceci est consternant car en contradiction avec le mandat de Doha qui prévoit une réciprocité asymétrique et un traitement spécial et différencié pour les pays en voie de développement. Cependant, sur une base de ligne tarifaire, un coefficient faible pour les pays développés abaisserait non

seulement les taux moyens mais attaquerait et réduirait également les pics et la progressivité des droits de douanes.

De plus, les négociations AMNA sont basées sur des droits consolidés. Dans les pays développés, les droits consolidés représentent les droits appliqués. Dans les pays en voie de développement, les droits consolidés sont plus élevés que les droits appliqués. Les négociations affecteraient les droits consolidés et, pour les pays en voie de développement, ne supprimeraient pas les droits appliqués. Plusieurs (8) pays africains (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Maurice, Nigeria, Zimbabwe) qui ne souhaitent pas appliquer la formule de réduction seraient considérablement affectés par le mandat d'extension de la portée des consolidations tarifaires, et ceci à un niveau de tarif moyen similaire à celui convenu pour les pays en voie de développement lors du cycle de l'Uruguay (par ex. vers 28,5 %). Le niveau d'ambition est ici controversé. Les pays africains affectés recherchent une portée des consolidations tarifaires autour de 70 %, ce qui laisserait une marge décisionnelle dans la définition des objectifs de développement industriel, mais d'autres partenaires commerciaux développés préfèrent une portée élevée de l'ordre de 95 %. En termes de niveaux tarifaires moyens, les pays africains affectés s'inquiètent de se voir imposer individuellement une moyenne de 28,5 % alors qu'il s'agissait dans le cycle de l'Uruguay de la moyenne de tous les pays en voie de développement. Ceci impliquerait donc une libéralisation plus importante.

L'application totale par les membres de l'OMC du traitement hors taxe et hors contingent pour les PMA reste en suspens. Si 32 PMA sont dispensés de prendre des engagements de réduction et de libéralisation sectorielle, ils peuvent être indirectement affectés en tant que pays membres d'une union douanière dans laquelle un pays en voie de développement prend des engagements plus élevés qui doivent se traduire dans le tarif extérieur commun (bien qu'il faille

remarquer que seuls les taux consolidés seraient affectés alors que dans l'union douanière, le tarif extérieur commun est constitué des droits appliqués), ou leur accès préférentiel au marché peut être érodé lors du processus de libéralisation NPF. On leur demande également d'effectuer une consolidation tarifaire. De ce point de vue, environ 5 PMA ont déjà consolidé 95 % de leur tarif.

La libéralisation sectorielle peut entraîner une libéralisation ambitieuse qui peut nuire à certains pays en voie de développement, tout particulièrement dans des secteurs en faveur des franges pauvres de la population tels que le poisson, le textile et l'habillement, des secteurs dans lesquels les pays en voie de développement cherchent à poursuivre leur programme d'industrialisation. Les pays africains ne veulent pas que ces secteurs spécifiques soient soumis au processus de libéralisation sectorielle. Conformément au résultat de la 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC, la libéralisation de ces 12 secteurs doit se faire de façon volontaire, c'est à dire non obligatoire.

En général, garantir un juste équilibre entre flexibilité et ambitions en terme de libéralisation est au coeur des négociations AMNA. Il semble difficile de fixer et d'atteindre ce juste milieu. La nécessité continue de fournir une assistance technique et de renforcement des capacités aux pays africains a été soulignée pour que ceux-ci protègent leurs intérêts. Le compromis qui résultera de ces négociations devrait refléter leurs priorités.

Les pays africains devraient commencer à préparer un avant-projet de concessions sur l'AMNA afin de garantir une conclusion des négociations dans les délais. Les CII devraient commencer ces préparations.

S'attaquer aux BNT est une question essentielle. Cependant, de nombreux pays africains n'ont pas identifié et

soumis leurs listes de BNT. Les BNT sont bien plus difficiles à définir et à combattre. Ceci demandera une approche soutenue impliquant toutes les parties prenantes. A cet égard, les CII représentent le forum idéal pour réaliser cette tâche. Les CII devraient engager des travaux pour identifier et quantifier l'impact des BNT en coopération avec les organisations chargées de l'exécution du JITAP.

Point 4: Négociations sur les services et intérêts de développement des pays JITAP

Les présentations ont été faites par M. M. Ait Amor (Maroc), M. A. Ould Ishaq (Mauritanie), Mme B. Chifundo (Malawi), Mme V. Collantes (CNUCED), M. R. Adlung (OMC) et Mme D. Conrad (CCI). Lors des présentations et des délibérations, les questions suivantes ont été soulevées. Les services et le commerce des services devient de plus en plus important dans la plupart des pays africains. Cependant, cette prise de conscience est en général insuffisante. Le mandat de développement des négociations sur les services a été souligné, tout particulièrement l'accès au marché de mode 4 (mouvement de personnes), la mise en place de l'article IV des AGCS (augmentation de la participation des pays en voie de développement dans le commerce des services), la mise en application des modalités PMA, le traitement spécial et différencié et la prise en compte de la libéralisation autonome. Les négociations sur les services (bien qu'un des deux programmes intégrés du cycle de l'Uruguay), n'ont pas reçu une grande attention car les membres de l'OMC se sont principalement concentrés sur l'agriculture et l'AMNA.

A la 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong (Chine), les ministres ont fourni une clause pour que les négociations plurilatérales soient entreprises en complément des négociations bilatérales requêtes-offres. Environ 20 groupes plurilatéraux se sont rencontrés, ce qui a stimulé les négociations en terme

d'échange d'informations et d'expériences. On s'attendait alors à une augmentation du nombre d'offres initiales et amendées dans les négociations sur les services, mais cela ne s'est pas concrétisé, tout particulièrement à cause de la suspension des négociations. Un élément positif de la rencontre de Hong-Kong pour les PMA a été l'autorisation accordée à ces pays de ne pas faire d'offres durant ce cycle de négociations à moins qu'ils ne s'y décident eux-mêmes.

Les pays africains n'ont pas participé de façon efficace aux négociations sur les services principalement par manque de capacité technique. Aussi, les négociations sur le commerce des services sont très complexes car elles couvrent de nombreux secteurs. Cette complexité, ajoutée aux problèmes de la fiabilité des statistiques et des données sur le commerce des services dans de nombreux pays africains rend difficile l'évaluation de la contribution du secteur des services. Ces difficultés sont aggravées par de mauvaises infrastructures nationales de soutien, un manque de ressources pour promouvoir les services, un accès limité aux capitaux et un manque d'expertise sur le commerce des services. Le secteur des services dans les pays africains a besoin d'être mieux organisé, par exemple en formant une coalition d'entreprises du secteur des services qui puissent identifier les barrières d'accès au marché et notifier les négociateurs commerciaux. Les CII des pays JITAP devraient renforcer leurs travaux sur l'économie et le commerce des services pour favoriser un développement continu de ce secteur.

L'accès au marché est l'objectif principal des pays en voie de développement dans les négociations sur les services. Cependant, les pays développés se sont concentrés sur les négociations de règles avant de finaliser les questions d'accès au marché. Les avancées ont été lentes dans les trois cycles du processus de soumission des requêtes et des offres. Certains ont avancé que les offres déposées sur la table des négociations par les pays développés ne sont pas constructives

d'un point de vue commercial pour les pays africains. Par conséquent, il est nécessaire de poursuivre les négociations pour améliorer les offres d'accès au marché dans les secteurs et modes des services qui présentent un intérêt pour les pays africains. Sur les négociations des règles et les règlements intérieurs, l'intégration de clauses pro-développementales doit être garantie. Là où il y a avancée dans les négociations sur les règlements intérieurs, les pays africains ont insisté sur la nécessité de dispositions qui représentent un juste milieu entre le droit de réguler d'une part et le droit d'étayer leurs ambitions d'accès aux marchés d'autre part.

Tandis que le mode 4 est important pour les pays africains, des inquiétudes ont été soulevées quant à la possibilité d'une fuite des cerveaux, tout particulièrement dans les principaux services publics tels que la santé et l'éducation. Il est donc nécessaire de conserver un certain équilibre entre le mouvement des personnes qualifiées et une fuite des cerveaux pour faire en sorte qu'il y ait dans l'ensemble circulation et gain des cerveaux. A cet égard, plusieurs mesures ont été suggérées, telles que la conversion permanente et l'amélioration du système éducatif pour créer une réserve de talents, la promotion du retour des migrants et l'incitation des émigrés à investir dans leur pays d'origine en améliorant l'environnement économique. Il est également important d'améliorer l'entrée de personnes qualifiées et de main d'oeuvre dans les pays développés, tout particulièrement pour éviter l'immigration illégale. Les difficultés rencontrées par les prestataires de service africains pour obtenir un permis de travail, réussir les examens des besoins économiques et satisfaire à d'autres critères devraient être réduites afin d'améliorer l'accès aux marchés des pays développés.

Le Mode 1, et en particulier l'externalisation, devient également important pour les pays africains. Un certain nombre de centres d'appels et de sociétés de comptabilité de multinationales sont maintenant installées dans certains pays

africains. Ceci donne la possibilité aux pays d'aborder la question du mode 4 en terme de création d'emploi et permet ainsi de réduire le mouvement de personnes, tout particulièrement de personnes qualifiées vers d'autres partenaires commerciaux.

Par le biais de leurs comités inter-institutionnels et de leurs coalitions d'entreprises du secteur des services, les pays du JITAP devraient utiliser la pause actuelle dans les négociations de Doha pour effectuer un examen des dernières libéralisations des services et du potentiel d'ouverture. Ceci impliquerait une évaluation complète du potentiel de commerce multilatéral et régional des services. La CNUCED, l'OMC et le CCI devraient renforcer leur offre d'assistance technique aux pays du JITAP en terme de collecte des données sur le commerce des services et d'études d'évaluation de l'impact sur les coûts et bénéfices de la libéralisation des services.

Point 5: Négociations sur la facilitation des échanges et les intérêts de développement des pays du JITAP

Les présentations ont été faites par Mme I. Bichr (Maroc), Mme M. Nthomiwa (Botswana), M. E. Mbarga (Cameroun), Mme N. Neufeld (OMC), Mme M. Hayashi (CNUCED) et M. R. Aggrawal (CCI). Lors des présentations et des délibérations, il a été observé que la facilitation des échanges (FE) est importante à la fois pour les pays développés et les pays en voie de développement. Les pays africains devraient continuer d'identifier leurs principaux intérêts dans l'ensemble des négociations sur la facilitation des échanges, y compris la recherche d'un équilibre entre les contributions des pays développés et en développement en terme d'engagements mutuels, la garantie d'une assistance technique et de la construction de la capacité durant les

négociations et la mise en application d'un accord de facilitation des échanges adapté aux besoins spécifiques, aux circonstances et aux priorités des pays africains. Ces intérêts doivent être poursuivis lors des négociations sur la facilitation des échanges, y compris à travers une coordination entre le Groupe africain, les Etats ACP et les PMA.

La recherche d'un équilibre entre des objectifs divergents des membres est devenue une difficulté majeure lors des négociations sur la facilitation des échanges. Tandis que les objectifs des négociations est d'améliorer les articles V, VIII et X du GATT 1994 et que diverses propositions ont été soumises à cet égard, il est nécessaire que l'accord FE reflète entièrement les contraintes imposées à la capacité d'implémentation des mesures FE dans les pays en voie de développement et dans les PMA.

La liberté de mouvement des biens est essentielle pour le commerce international. Des opérations portuaires régulières sont essentielles non seulement pour les pays portuaires mais aussi pour les pays enclavés. Les défis spécifiques incluent des procédures administratives excessives, un manque de procédés d'automatisation, la lenteur du traitement et un manque de transparence. Les compagnies de petite et moyenne taille sont les plus grands employeurs dans de nombreux pays africains; ceux-ci doivent faire face aux principaux problèmes de dédouanement. Il faut insister sur la transparence dans les opérations portuaires. Ces problèmes doivent être clairement abordés dans les négociations sur la facilitation des échanges. De plus, les officiers des douanes doivent changer de façon de pensée et comprendre qu'ils travaillent pour un organisme de facilitation des échanges, et non pas pour une simple institution de collecte des revenus fiscaux. Il est aussi important que les experts des douanes soient intégrés aux négociations de facilitation des échanges,

De plus, il est également nécessaire de renforcer l'intégration des opérations régionales dans la facilitation des formalités douanières. L'élaboration et la mise en application de stratégies de transit régional peut y contribuer. Les processus d'intégration régionale entre les pays africains ont un rôle crucial à jouer dans l'amélioration des infrastructures de facilitation des échanges. Il faudrait mettre l'accent sur l'interface positif entre un accord multilatéral sur la facilitation des échanges et les processus d'intégration régionale africaine. Des synergies positives doivent être élaborées.

L'expérience de pays africains comme le Ghana montre que des progrès peuvent être faits dans la procédure douanière par une joint venture entre secteur privé et public. Le *Ghana Trade Net and Ghana Customs Management System* est une société mixte privée-public qui a été expressément mandatée pour effectuer la mise en réseau électronique des opérateurs commerciaux et des organismes de réglementation, et pour fournir un système de gestion douanière informatisé. Ses actionnaires sont les douanes ghanéennes (20 %), le Conseil des affréteurs du Ghana (10 %) et la Ghana Commercial Bank (5%) [part totale du secteur public de 35 %] et la part du secteur privé de (65 %) est apportée par la Société Générale de Surveillance (60 %) et la Eco Bank Ghana Ltd (5%). Le système met en réseau toutes les parties prenantes telles que les négociants, les banques, les douanes, les commissaires, les compagnies maritimes, etc. autour d'une plateforme commune pour faciliter le traitement et la déclaration des transactions commerciales et douanières. La société mixte fonctionne sur le principe de construction et d'exploitation et se finance par le paiement d'une redevance dans les 1-2 jours contrairement à l'ancienne pratique des 5 jours – 3 semaines. Une augmentation des revenus douaniers de 38 % en 2003, de 37,3 % en 2004 et de 76,9 % en 2005 a été signalée.

Les mesures de facilitation des échanges entraîneront des coûts considérables. Il est donc nécessaire, conformément aux modalités des négociations de facilitation des échanges, de calculer le montant des coûts d'implémentation de ces mesures et d'apporter les ressources et les infrastructures d'investissement aux pays en voie de développement pour que ceux-ci puissent faire face à ces frais. A cet égard, des plans de mise en application devraient être réalisés. Ceux-ci doivent comprendre des engagements spécifiques en terme d'assistance technique et de soutien au renforcement des capacités et être accompagnés des fonds nécessaires. Avec le soutien de la CNUCED, de l'OMC et du CCI et d'autres organisations multilatérales et régionales, il faut renforcer l'assistance technique mise à disposition, y compris le soutien institutionnel, tel qu'envisagé dans les modalités de facilitation des échanges. Le développement de la facilitation des échanges est un élément clé de l'aide en faveur de l'initiative commerciale.

On devrait accorder aux PMA une flexibilité suffisante dans le résultat des négociations. Les PMA ne devraient pas être obligés d'appliquer des engagements tant que leurs demandes d'assistance technique et de soutien à la construction de la capacité n'ont pas été satisfaites correctement et rapidement. Aussi, l'assistance technique et la construction de la capacité devraient être déterminées par la demande, être fonction des besoins, durables et adaptées aux besoins et exigences spécifiques de chaque PMA

Des plans durables de renforcement des capacités destinés à être utilisés à bon escient par les pays en voie de développement pour faciliter les échanges devraient être préparés et mis en application. Ceci demandera une évaluation continue de l'acquisition de la capacité par les pays africains. Une telle évaluation devrait être entreprise dans les pays du JITAP sous la supervision des CII et avec le soutien des agences du JITAP. Ceci permettrait d'élaborer un plan de

travail avec un calendrier suffisamment flexible de mise en application. En fait, les négociations sur la facilitation des échanges devraient faire en sorte que les engagements soient placés dans différentes catégories, avec une période de transition suffisante pour l'application de chacun de ces engagements. Durant cette période de mise en application totale des engagements de facilitation des échanges, les membres de l'OMC devraient faire preuve de modération dans le recours aux procédures de règlement des litiges à l'encontre des pays en voie de développement. Ce mandat devrait être confié à un organisme national de contrôle de la mise en application ou, dans le cas des pays du JITAP, aux CII.

Point 6: Besoins de la construction de la capacité et perspectives

Les participants ont ici abordé 4 aspects des besoins de renforcement des capacités, à savoir (1) catégories de besoins et réponses, (2) durabilité de l'assistance technique liée au commerce et implication, (3) quel type de renforcement des capacités en vue de l'intégration dans le système commercial multilatéral, et (4) la collaboration du CCI, de la CNUCED et de l'OMC dans la programmation et la mise à oeuvre de l'assistance. Les principaux points soulevés par les participants pour chacun de ces aspects sont les suivants :

(1) Catégories de besoins et réponses :

- Evaluation des besoins dont études et évaluations d'impact,
- Renforcement de la capacité d'offre,
- Formation de personnes-ressources et personnel qualifié au niveau local et régional,
- Activités propres à chaque secteur,
- Fertilisation croisée et échange d'expériences entre les pays africains et autres pays en voie de développement et développés,

- Construction d'alliances pour la recherche et le développement,
 - Formation aux négociations, au leadership et au changement de pratiques.
- (2) Durabilité de l'assistance technique liée au commerce et implication :
- Identification des informations à mettre à disposition de chaque pays et à partager avec les autres parties prenantes (secteur public, secteur privé et société civile),
 - Mise à disposition d'explications claires et offre de formation sur le programme, y compris sur certaines restrictions éventuelles pour chaque pays,
 - Les activités menées dans tous les pays devraient être regroupées et prioritaires au moment de la mise en application. Il conviendra ensuite d'aborder les activités propres à chaque pays,
 - Amélioration de la décentralisation des fonds à travers le PNUD et augmentation de la flexibilité dans l'attribution des fonds aux pays, et possibilité pour le secteur privé ou le CII de gérer les fonds décentralisés.
- (3) Quel type de renforcement des capacités en vue de l'intégration dans le système commercial multilatéral ?
- Les problèmes propres à chaque pays doivent être abordés,
 - Des stratégies sectorielles devraient être élaborées, dont la promotion des exportations,
 - Développement de plans d'action pour les CII et leurs sous-comités et réalisation d'audits et d'évaluations périodiques,

- Garantir la disponibilité des outils institutionnels,
 - Améliorer la formation des facilitateurs,
 - Augmentation de la prise de conscience publique sur le SCM,
 - Implication des CER dans la mise en application des activités du JITAP,
 - Renforcer l'approche de formation des formateurs,
 - Renforcer l'implication du secteur privé et de la société civile, développer un partenariat public-privé plus solide.
- (4) Collaboration du CCI, de la CNUCED et de l'OMC dans la programmation et la mise en oeuvre de l'assistance:
- Combinaison des trois domaines de compétence de chaque agence, meilleure coordination des trois domaines au niveau national, meilleur partage des informations, utilisation plus efficace des ressources et diminution du risque de réplique des efforts,
 - Un consensus est nécessaire entre les trois organismes autour de la lenteur du processus décisionnel et d'activités moins ciblées et approfondies dans chaque agence,
 - Nécessité d'un cadre de coordination et de consultation entre le JITAP et le Cadre Intégré renforcé, au niveau des organisations et des pays,
 - Plus grande prise de conscience publique et sensibilisation des parties prenantes, par ex. à travers des campagnes d'information.

Point 7: Conclusions et recommandations du séminaire

Les conclusions du séminaire telles que contenues dans ce rapport ont été présentées par M. Bonapas Onguglo (CNUCED) et ont reçu l'approbation des participants.

Clôture

M. Chisulo (Zambia) a pris la parole pour remercier le CCI, la CNUCED et l'OMC pour l'organisation et le financement du séminaire, les interprètes pour leur aide et les participants pour être venus au complet. Il a observé que le niveau d'engagement et de participation des pays du JITAP au cycle de Doha semblait s'être amélioré principalement en raison des activités du JITAP. Les pays africains ont dans le passé conclu des négociations commerciales multilatérales sans s'y préparer correctement et sans en comprendre complètement les enjeux. Les pays africains sont désormais bien plus conscients de l'importance de ces questions dans les négociations de Doha et cherchent à les conclure de façon professionnelle en réfléchissant à leurs intérêts et à leurs problèmes développementaux.

M. Mbarga (Cameroun) a clos la rencontre. Il a déclaré que le séminaire avait été utile pour informer les responsables en poste dans les capitales des dernières évolutions du cycle de Doha et du traitement des questions centrales pour les pays africains. Il a permis un échange constructif des points de vue et un partage des expériences parmi les pays du JITAP sur les préparations et la participation aux négociations commerciales, et sur le renforcement de la durabilité des CII. Il a souligné l'utilité du JITAP pour les pays africains, et l'importance de la coopération internationale pour le développement avec la CNUCED, l'OMC et le CCI.

PROGRAMME

Lundi 9 juillet 2007

09:30-10:00

Enregistrement

Les participants à l'atelier s'inscriront à la table d'inscription et recevront les documents pour la réunion.

10:00-10:30

Ouverture

- Mots de bienvenue et Ouverture par le représentant de la CNUCED
- Remarques introductives par les représentants de l'OMC et du CCI
- Adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux
- Désignation des Présidents

Point 1:

Les questions principales sur le commerce et le développement pour les pays JITAP

10:30-13:00

- Etat actuel des négociations de Doha – Présentation de l'OMC
- Questions de développement
Présentation de la CNUCED
- Perspectives du secteur privé
Présentation du CCI
- Discussions

13:00-15:00 Déjeuner

Point 2:	Les négociations sur l'agriculture y compris le coton, et les objectifs de développement des pays JITAP
15:00 – 17:30	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation par le Point Focal du Groupe africain sur l'agriculture • Présentation sur les perspectives nationales: Sénégal et Mali • Panel de discussion dirigé par l'OMC, la CNUCED et le CCI
17:30 – 18:00	Principales recommandations (résumé du président)
<u>18:00</u>	<u>Cocktail</u>

Mardi 10 juillet 2007

Point 3:	Les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et les objectifs de développement des pays JITAP
10:00 – 12:30	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation par le Point Focal du Groupe africain sur l'AMNA • Présentation sur les perspectives nationales: Mozambique et Zambie • Panel de discussion dirigé par la CNUCED, l'OMC et le CCI
12:30 – 13:00	Principales recommandations (résumé du président)
<u>13:00-15:00</u>	<u>Déjeuner</u>

Point 4: Les négociations sur le commerce des services et les objectifs de développement des pays JITAP

15:00 – 17:30

- Présentation par le Point Focal du Groupe africain sur les services
- Présentation sur les perspectives nationales: Mauritanie et Malawi
- Panel de discussion dirigé par le CCI, l'OMC et la CNUCED

17:30 – 18:00

Principales recommandations
(résumé du président)

Mercredi 11 juillet 2007

Point 5: Les négociations sur la facilitation des échanges et les objectifs de développement des pays JITAP

10:00-12:30

- Présentation par le Point Focal du Groupe africain sur la facilitation des échanges
- Présentation sur les perspectives nationales: Botswana et Cameroun
- Panel de discussion dirigé par l'OMC, la CNUCED et le CCI

12:30 – 13:00

Principales recommandations (résumé du président)

13:00-15:00 Déjeuner

Point 6: Les besoins et les perspectives pour le renforcement des capacités

15:00 – 16:30

- Echanges de groupes sur les questions principales
- Discussions

16:30 – 17:00

Principales recommandations (résumé du président)

Point 7: Conclusions et recommandations de l'atelier

17:00-18:00

Discussion et adoption des conclusions et recommandations de l'atelier

- Présentation par la CNUCED
- Discussion plénière

18:00

Clôture